

**Scène ouverte
20 juin 2015**

Conditions de participation

COMMENT CA MARCHE ?

La Scène ouverte se déroulera le samedi 20 juin 2015 à partir de 14h dans les locaux de la médiathèque.

Elle est ouverte à tous les musiciens, chanteurs, slameurs sans critères d'âges ou de style musical.

La durée de chaque prestation est de 10 ou 20 minutes maximum !

CONDITIONS GENERALES

- L'inscription à la Scène ouverte est gratuite. Aucune rémunération, gratification ni aucun défraiement ne sera accordé au(x) participant(s).
- Les mineurs doivent faire remplir une autorisation parentale
- Les horaires et lieux de passage seront fixés par les organisateurs.
- Les musiciens et/ou chanteurs doivent apporter leurs propres instruments, sonorisation et matériel. Ils en ont l'entière responsabilité. Ils doivent prendre en charge toute logistique technique (installation/désinstallation) en lien avec leur prestation.
- La Scène ouverte est réservée aux performances musicales et ne pourra accueillir aucun autre type de prestation.

DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et donnent leur autorisation quant à l'exploitation de leur image à des fins promotionnelles pour la médiathèque dans la presse et autres médias, sans exiger de contributions financières.

Tout refus d'être photographié ou filmé doit être porté à la connaissance de la Médiathèque du Marsan, obligatoirement par écrit au moment du dépôt de la candidature.

INSCRIPTION ET SELECTION DES PARTICIPANTS

La participation à la scène ouverte implique l'acceptation totale et sans réserve de ces conditions. Les candidats souhaitant participer à la Scène ouverte doivent s'inscrire **avant le 23 mai** en retournant le dossier d'inscription dûment complété au pôle Arts Musique Cinéma (1^{er} étage de la Médiathèque)

A la clôture des inscriptions, la Médiathèque examinera les candidatures reçues et sélectionnera les candidats appelés à se produire. La sélection des participants à la journée du 20 juin 2015 est du ressort exclusif de la Médiathèque du Marsan.

Les candidats sélectionnés seront prévenus par téléphone **au plus tard le 9 juin**.

Toute inscription doit comprendre :

- La fiche de renseignement et les autorisations parentales (pour les mineurs uniquement) signées.
- un cd ou vidéo de démonstration et/ou un lien Youtube, Bandcamp, Soundcloud...

Pour tout renseignement complémentaire, appeler le 05 58 46 09 43 et demander les bibliothécaires du pôle Arts Musique Cinéma